



Réuni en séance le 15 juin 2016, en présence de 40 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte à l'unanimité les comptes 2015 de la Municipalité et des Services industriels
2. Il accepte par 38 voix pour et 1 abstention le crédit complémentaire de CHF 55'000.- pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de remplacement pour la Police municipale
3. Il accepte par 38 voix pour et 1 abstention les modalités de calcul des indemnités de départ des membres du Conseil communal et du Président.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 16 août 2016

Fait à Bagnes, le 17 juin 2016

Le Conseil Général